

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

COMPTE RENDU INTEGRAL — 20° SEANCE

Séance du Vendredi 24 Mai 1985.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 719).
2. — Candidature à un organisme extraparlamentaire (p. 719).
3. — Questions orales (p. 719).
 - Effectifs de gendarmerie dans les Hauts-de-Seine* (p. 719).
 - Question de M. Jean-Pierre Fourcade. — MM. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (rapatriés); Jean-Pierre Fourcade.
 - Participation d'entreprises françaises à la « Strategic defence initiative organization »* (p. 721).
 - Question de M. Charles Lederman. — MM. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (rapatriés); Charles Lederman.
 - Disparitions de jeunes adolescents* (p. 721).
 - Question de M. Charles Lederman. — MM. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (rapatriés); Charles Lederman.
 - Menaces sur l'avenir de l'usine International Harvester France* (p. 723).
 - Question de M. André Diligent. — MM. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (rapatriés); André Diligent.
 - Mesures envisagées pour aider le secteur des télécommunications* (p. 724).
 - Question de M. Louis Souvet. — MM. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (rapatriés); Louis Souvet.
4. — Nomination à un organisme extraparlamentaire (p. 724).
5. — Transmission de projets de loi (p. 725).
6. — Ordre du jour (p. 725).

★ (14)

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures trente.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.
Il n'y a pas d'observation?...
Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

CANDIDATURE A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. Je rappelle au Sénat que M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, a demandé au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation d'un représentant au sein de la commission consultative pour les services de communication audiovisuelle et de vidéographie diffusée, en remplacement de Mme Brigitte Gros, décédée.

Cette candidature a été affichée.

Elle sera ratifiée, s'il n'y a pas d'opposition, à l'expiration d'un délai d'une heure, conformément à l'article 9 du règlement.

— 3 —

QUESTIONS ORALES

M. le président. L'ordre du jour appelle les réponses à des questions orales sans débat.

EFFECTIFS DE GENDARMERIE DANS LES HAUTS-DE-SEINE

M. le président. M. Jean-Pierre Fourcade demande à M. le Premier ministre de lui préciser les raisons qui ont motivé la décision gouvernementale de mars 1984, qui a supprimé trois postes permanents de gendarmerie dans le département des Hauts-de-Seine.

S'il se confirme que le ministre de la défense a décidé la suppression des postes permanents de Meudon, Antony et Garches, il lui demande :

— s'il a été mis au courant de la progression rapide de la délinquance dans le département des Hauts-de-Seine ;

— pour quelle raison les parlementaires de ce département n'ont pas été informés de la décision du ministre de la défense ;

— s'il envisage de créer de nouveaux commissariats de police dans les communes de plus de 10 000 habitants qui en sont encore dépourvues, de manière à compenser la réduction des effectifs de gendarmerie. (N° 589.)

(Question transmise à M. le ministre de la défense.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (rapatriés). J'espère, monsieur Fourcade, que vous ne m'en voudrez pas que ce soit l'un de vos anciens collègues qui réponde à la place de M. Hernu. Celui-ci regrette de n'avoir pu venir aujourd'hui au Sénat ; il vous prie d'ailleurs de bien vouloir l'en excuser.

Voici les éléments de la réponse qu'il m'a demandé de faire en son nom.

Dans le département des Hauts-de-Seine, le dispositif de la gendarmerie est à la fois étoffé et dispersé.

En effet, les effectifs du groupement s'élèvent à cinq officiers et 308 sous-officiers qui sont répartis en trois compagnies implantées à Courbevoie, Boulogne-Billancourt et Sceaux. Chacune de ces compagnies comprend une brigade de recherches, le nombre total de brigades territoriales étant de trente-trois.

Mais ce dispositif s'est révélé inadapté aux missions qui incombent à la gendarmerie du fait que, dans ce département, est institué le régime de la police d'Etat. Les missions de sécurité publique y incombent donc à la police nationale.

Aussi une étude a-t-elle été menée en vue de rechercher le moyen, d'une part, de réduire le nombre d'implantations de la gendarmerie en regroupant un certain nombre de ses unités, et, d'autre part, de dégager, par là même, les effectifs nécessaires au renforcement de certaines brigades.

Des résultats de cette étude il est ressorti que l'efficacité des postes permanents était quasiment nulle en raison, d'une part, de l'insuffisance de leurs effectifs qui ne permettaient d'assurer, le plus souvent, qu'une simple permanence et, d'autre part, de leur défaut d'autonomie, le commandement du service étant assuré par le commandant de la brigade de rattachement.

Compte tenu de la très faible capacité opérationnelle de ces postes, implantés de surcroît dans des zones où est institué le régime de police d'Etat, leur suppression a été décidée à compter du 1^{er} juillet 1984 pour celui d'Antony-les-Bacconnets et à compter du 1^{er} janvier 1985 pour celui de Meudon-la-Forêt.

Celle du poste de Garches, initialement fixée au 1^{er} juin 1985, a été différée jusqu'à la fin de cette année à la demande des autorités locales qui, dans chacun des cas, ont été consultées.

Les deux suppressions, déjà réalisées, ont permis de renforcer de deux sous-officiers chacune des brigades d'Antony et de Meudon. Ainsi renforcées, ces unités seront à même de remplir, avec une efficacité encore accrue, les missions qui leur incombent.

M. le président. La parole est à M. Fourcade.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est bien volontiers que je vous donne acte des excuses de M. Hernu ; mais aussi bien avais-je posé ma question à M. le Premier ministre. Je vais l'exposer pour montrer qu'elle dépasse très largement le cadre de la réponse que vous avez bien voulu me communiquer.

En effet, la suppression des trois postes d'Antony, de Meudon et de Garches n'est qu'un petit problème par rapport aux deux grandes questions que se posent les autorités élues et la population de ce département.

La première de ces questions est de savoir si la gendarmerie nationale va rester et exécuter des missions de police judiciaire dans les départements de la région d'Ile-de-France. Le bruit court, en effet, que cette fermeture des postes permanents serait que le premier élément d'un retrait général de la gendarmerie de l'ensemble des régions urbanisées de l'Ile-de-France. Cela intéresse tous les élus et notamment tous les maires de cette région.

La deuxième question est de savoir si le Gouvernement est bien conscient, en décidant des mesures de cette nature, de l'aggravation extrêmement inquiétante de l'insécurité dans la plupart des agglomérations de cette région.

Dans votre réponse, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez fait une distinction entre les postes d'Antony et de Meudon, d'une part, et celui de Garches, d'autre part. Cette distinction s'impose parce que Garches est une commune de près de 20 000 habitants, qui ne dispose pas d'un commissariat de police. En 1985, malgré le déferlement de délinquance que nous subissons, on va enlever à la commune de Garches le seul élément

de sécurité dont elle disposait, à savoir un poste permanent de gendarmerie, alors que, du point de vue de la police nationale, elle est rattachée au commissariat de police de Saint-Cloud. Cela m'amène à m'interroger sur l'appréciation réelle par le Gouvernement du développement de l'insécurité.

Pour les cinq premiers mois de l'année, le taux d'augmentation des cambriolages dans les communes dont je viens de parler est supérieur à 33 p. 100 par rapport à l'année dernière ; par ailleurs, depuis 1982-1983, on observe pratiquement un doublement de la délinquance moyenne parallèlement à un fort développement de la toxicomanie.

Le repli de ces éléments de gendarmerie, non associé à un renforcement des moyens de la police nationale, du fait notamment de l'absence de création d'un commissariat de police à Garches ou dans toutes les communes du département des Hauts-de-Seine qui en sont dépourvues et qui dépassent toutes le nombre de 10 000 habitants, constitue une mesure tout à fait contraire au discours officiel que nous entendons sur la prise en compte par le Gouvernement des impératifs de sécurité.

Vous connaissez, monsieur le secrétaire d'Etat, l'attachement des populations aux effectifs de gendarmerie qui, d'une part, connaissent bien le secteur dans lequel ils sont implantés et, d'autre part, rendent des services très importants en matière de police judiciaire, notamment au regard de la délinquance moyenne qui devient le cancer de nos agglomérations. Je crois que ce regroupement des effectifs ne s'imposait pas et je conteste les raisons pour lesquelles il a été opéré.

En tout cas, je tiens à dire ici, de la manière la plus solennelle, que le minimum eût été de prévenir les parlementaires du département qui, en l'occurrence, ne l'ont pas été.

Monsieur le secrétaire d'Etat, puisque vous m'avez transmis la réponse du ministre de la défense, je voudrais, à mon tour, vous charger d'un message pour le Gouvernement, et plus particulièrement pour M. le Premier ministre : je souhaite que l'on s'intéresse de plus près aux problèmes de la délinquance moyenne, c'est-à-dire tout ce qui est cambriolage, vol avec effraction, vol à la roulotte, etc., dans l'ensemble des communes de la petite et de la grande « couronne » de la région d'Ile-de-France.

Je souhaite que ce repli de la gendarmerie ne soit pas l'amorce d'un repli général sur la province, par l'abandon de l'ensemble des effectifs installés présentement dans des casernes sur le territoire de la région d'Ile-de-France.

Je souhaite que, quelque part — à mon avis, ce ne peut être qu'au sein des services du Premier ministre — une coordination s'instaure entre les travaux de la gendarmerie et ceux de la police pour que l'on ne laisse pas une commune de 20 000 habitants sans dispositif de sécurité, uniquement à la merci des rondes de police ou de gendarmerie qui peuvent être décidées par des autorités extérieures à la commune sans lien entre elles. Vous n'ignorez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que, pour assurer la distinction entre la gendarmerie et la police, ces deux corps disposent de liaisons radio qui n'ont aucun moyen de communiquer entre elles ; elles sont établies sur des fréquences préréglées et fondamentalement différentes. Cela empêche toute action et toute coordination sur le terrain.

Je souhaite enfin qu'au-delà des discours sur les problèmes de la sécurité les mesures concrètes prises par le Gouvernement n'aillent pas toujours dans sens de l'allègement, du repli et du retrait sur des positions peut-être plus centralisées mais en tout cas moins efficaces.

De toute façon — il faut que vous le sachiez — la population de l'ensemble de ces départements juge très mal ce repli de la gendarmerie et attend des mesures plus efficaces en matière d'organisation des forces de police.

M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat. Monsieur Fourcade, vous avez élargi votre propos à un problème général touchant au développement de la délinquance. Si je vous ai répondu tout à l'heure, au nom du ministre de la défense nationale, sur la question précise des effectifs de gendarmerie, je me dois maintenant, au nom du Gouvernement, de vous répondre sur l'autre question. En effet, je ne voudrais pas que, d'une manière ou d'une autre, on laisse supposer que le Gouvernement se désintéresse du problème de la délinquance. Sachez au contraire qu'il s'en préoccupe grandement, même s'il a conscience que cette délinquance est difficile à combattre, comme vous deviez en avoir conscience du temps où vous étiez au gouvernement ; en effet, malgré ce que vous laissez entendre dans votre intervention, le développement de la délinquance n'est pas né le 11 mai 1981.

Monsieur Fourcade, nous ne croyons pas que seule l'intensification de la répression permettra d'enrayer la délinquance. Vous parlez de coordination des mesures prises par le Premier ministre, mais vous devriez reconnaître que cette coordination existe déjà.

C'est certainement notre gouvernement qui a créé le plus de postes de gendarmes en quelques années.

Par ailleurs, nous avons entrepris un effort important de prévention pour essayer de lutter contre les nuisances causées par l'environnement dans les grands ensembles ; or, ce n'est pas nous qui sommes à l'origine de ces constructions absolument aberrantes qui ont été édifiées dans les banlieues des villes.

Nous faisons aussi des tentatives, dont certains tenants de l'opposition ricangent, pour essayer de donner du travail aux jeunes à tout prix au travers des travaux d'utilité collective ou de toutes sortes de stages ; il convient, en effet, que la jeunesse soit le moins possible livrée à la tentation que peuvent engendrer l'inactivité et l'absence de travail.

Le Gouvernement, vous le voyez, ne reste pas inactif. Nous espérons que toutes ces mesures très précises, très claires — comme la commission Bonnemaïson, que vous connaissez, pour, je crois, en faire partie — viendront à bout de cette recrudescence inquiétante de la délinquance petite et moyenne.

Les modifications démographiques qui interviennent dans certaines régions rendront peut-être nécessaire une redéfinition des missions de la gendarmerie. Le Gouvernement réfléchit déjà à une modification des rapports entre la gendarmerie et la police nationale et de leur rôle respectif.

Soyez assuré qu'il existe une volonté en ce domaine. Mais vous savez, vous qui êtes maire d'une grande ville de la banlieue parisienne, que les recettes miracles en cette matière, comme en beaucoup d'autres d'ailleurs, n'existent pas.

PARTICIPATION D'ENTREPRISES FRANÇAISES A LA *Strategic defence initiative organization*

M. le président M. Charles Lederman attire l'attention de M. le Premier ministre sur le journal *Le Monde* daté du dimanche 5-jundi 6 mai 1985, qui a publié, sous la signature de M. Jacques Isnard, un article intitulé : « Deux sociétés françaises dans la guerre des étoiles ».

On y lit que deux entreprises françaises ont accepté de coopérer avec la *Strategic defence initiative organization* (S.D.I.O.), qui, « sous la responsabilité du général James Abrahamson, est chargée de lancer des recherches « tous azimuts » pour déterminer la technologie adaptée à une défense spatiale contre les missiles adverses (autrement dit la guerre des étoiles) ».

Il s'agirait du groupe Thomson-C.S.F., pour des lasers, et de la compagnie industrielle des lasers — Cilas — pour des miroirs dans l'espace.

Si ces faits se révélaient exacts, ils s'avéreraient contraires à certaines proclamations émanant de la Présidence de la République et à certaines appréciations portées par certains membres du Gouvernement.

Dans la mesure où il apparaît que, selon la même information, « l'entourage du général Abrahamson se refuse à identifier les cinq pays alliés, assurant qu'ils relèvent d'une liste « sensible » au plan stratégique » et que ces deux sociétés françaises auraient accepté de « travailler avec les Etats-Unis selon des modalités diverses et à des niveaux différents de compétence technologique », de graves questions se posent tant sur l'indépendance de ces sociétés vis-à-vis des autorités américaines que sur leur participation à des activités qui pourraient contredire les intérêts de la défense nationale.

Il lui demande, en conséquence, de lui faire savoir :

1° Si les faits révélés et qui viennent d'être rappelés sont exacts ;

2° Si, s'agissant de sociétés nationalisées, le Gouvernement a été informé de l'intention de leurs dirigeants d'accepter de travailler comme sous-traitants du Pentagone américain ;

3° Si, dans l'affirmative où la question lui a été posée, le Gouvernement français a donné son accord ;

4° S'il n'estime pas que « l'entourage du général Abrahamson » et, d'une façon plus générale, les services spéciaux de l'armée américaine ne vont pas pouvoir jouer un rôle incontestablement important dans tout ce qui concerne la technologie de pointe de l'industrie française et du système de défense de la France. (N° 635.)

(Question transmise à M. le ministre de la défense.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (rapatriés). Monsieur le sénateur, comme vous venez de le rappeler, un quotidien a publié récemment un article faisant état d'une coopération de certaines entreprises françaises avec l'organisation pour l'initiative de défense stratégique — I. D. S.

Je peux vous affirmer qu'il n'en est rien et que cette information est d'autant plus inexacte que la compagnie industrielle des lasers — Cilas — du groupe C.G.E. ne réalise pas de miroir, ni le groupe Thomson-C.S.F. de laser de puissance.

Vous savez que de nombreuses entreprises françaises entretiennent depuis de nombreuses années des contacts étroits avec leurs homologues américaines. Ces relations, qui témoignent du haut niveau technologique de notre industrie, se poursuivent.

Cependant, aucune entreprise française n'a engagé avec les autorités politiques ou militaires américaines de négociations au sujet du programme géré par l'organisation pour l'initiative de défense stratégique.

Enfin, j'ajouterai, monsieur le sénateur, que le rôle que peut avoir cette organisation en matière de technologie doit être replacé dans le contexte global du budget de recherche américain et des défis existant dans d'autres domaines technologiques. Ainsi, sa part dans le budget fédéral, qui est de 5 p. 100 environ, est inférieure à l'effort réalisé au profit de certains programmes tactiques, comme les hélicoptères.

La France a clairement souligné auprès de ses partenaires européens l'intérêt qu'elle porte à l'avènement d'une « Europe de la technologie ». A cette fin, elle poursuit avec ses partenaires les consultations nécessaires afin d'en définir les priorités, avec le souci constant de maîtriser les technologies d'avenir. Notamment, le ministère de la défense, dans le cadre de la loi de programmation militaire 1984-1988, définit les besoins futurs de notre défense, y compris dans le domaine spatial. Je rappellerai que plus d'un tiers de la recherche publique française transite par le budget de la défense.

M. le président. La parole est à M. Lederman.

M. Charles Lederman. Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis heureux de vous entendre aujourd'hui démentir, en réponse à la question que j'ai posée, des informations qui, à deux reprises au moins, ont été publiées dans un journal que beaucoup considèrent comme un journal sérieux, avec des précisions qui laissaient à penser que ces informations étaient particulièrement fondées.

Pourtant, vos propos ne semblent pas tout à fait concorder avec certaines déclarations que j'ai entendues hier de la bouche de M. Roland Dumas, qui répondait à une question sur une chaîne périphérique. A cette occasion, il faisait la différence entre ce qu'il appelait « les entreprises privées » et « les entreprises nationalisées ».

Ce qui nous avait choqué particulièrement, c'était que l'information que je rapportais dans ma question concernait des entreprises nationalisées. Or, la réponse du ministre des relations extérieures n'était pas, en ce qui concerne les entreprises nationalisées, aussi nette que l'affirmation que vous venez de formuler.

Je prends acte de votre déclaration et j'espère qu'il n'y aura pas de modification dans la politique qui vient d'être présentée par vous et que nous n'aurons pas l'occasion, dans d'autres éditions de ce journal ou dans d'autres journaux, d'apprendre que la situation que vous dépeignez maintenant se serait modifiée.

En ce qui concerne le projet « Euréka » — je pense que c'est à celui-là que vous venez de faire allusion — je me demande s'il tend moins à coordonner la recherche européenne qu'à savoir dans quelles conditions l'Europe participera au projet américain de ce qu'on appelle maintenant communément « la guerre des étoiles ».

Ce que vous venez vous-même d'indiquer concernant le montant des budgets affectés à la recherche militaire proprement dite et à ce que vous appelez « la haute technologie » me conduit à émettre certaines inquiétudes, d'autant plus que personne ne semble avoir contesté qu'une participation de la recherche technologique française à la technologie américaine ne pousserait pas la recherche française à s'aligner sur les besoins américains, ce qui signifierait une militarisation de la recherche française au détriment du civil.

Quoi qu'il en soit — et je termine en me répétant — je prends acte de vos déclarations et vous remercie des informations que vous m'avez données.

DISPARITIONS DE JEUNES ADOLESCENTS

M. le président. M. Charles Lederman attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation sur les disparitions préoccupantes de jeunes adolescents.

La découverte du jeune Thierry, pris dans les filets de la prostitution, et l'affaire classée — peut-être un peu trop rapidement — de la mort du jeune Pascal Dumont remettent brutalement à l'avant-scène de l'actualité le problème des enfants ou jeunes adolescents qui disparaissent sans apparemment laisser de traces.

Il y avait, nous dit-on, 458 garçons et 592 filles de 13 à 16 ans et 38 garçons et 40 filles de moins de 13 ans dans cette situation en 1982. Combien sont-ils aujourd'hui ?

Très souvent, une fugue est à l'origine de ces disparitions, puis se referme, avec une rapidité alarmante, le piège de la

prostitution, voire de la drogue. Or, il apparaît, à la lecture des divers reportages, que les « quartiers chauds » de la capitale et des grands centres sont connus de tous et sans aucun doute, en conséquence, des différents services de police concernés.

Il souhaiterait donc savoir :

1° Quels moyens sont mis actuellement en œuvre pour rechercher et retrouver ces enfants ;

2° Quels résultats ont été obtenus à ce jour ;

3° Quelles dispositions sont prises pour réprimer le proxénétisme ;

4° Quelles mesures sont envisagées pour assurer une amélioration très rapide de la situation ;

5° S'il n'y a pas lieu d'envisager des mesures à l'égard des « clients » dont les exigences, incontestablement, poussent à cette prostitution. (N° 631.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (rapatriés). M. Joxe, qui vous prie de bien vouloir excuser son absence, m'a chargé de vous communiquer sa réponse.

Monsieur Lederman, vous avez attiré l'attention du ministre de l'intérieur et de la décentralisation sur les disparitions de jeunes adolescents.

Évoquant un fait divers récent, vous souhaiteriez connaître les moyens mis en œuvre par les services de police pour retrouver ces enfants, ainsi que les mesures prises pour réprimer le proxénétisme et améliorer la situation actuelle.

Ce domaine est, de longue date, l'objet d'une mobilisation particulière des services de police et de gendarmerie.

Toutefois, dans le souci d'améliorer l'efficacité des investigations et de répondre à certaines inquiétudes de l'opinion publique, souvent amplifiées par les médias, de nombreuses initiatives ont été déjà prises.

Il convient de signaler que les fugues constituent la quasi-totalité des disparitions d'enfants.

Depuis une dizaine d'années, le phénomène reste stable : le nombre des mineurs signalés disparus en 1975 était de 27 761 pour la France, dont 1 468 sur le ressort de la préfecture de police de Paris. Après une légère aggravation entre 1979 et 1981, ces disparitions ont été chiffrées à 30 028 en 1983, dont 1 870 à Paris. En 1984, on en a dénombré 28 772, dont 1 852 à Paris.

Une étude réalisée en 1983 par la brigade des mineurs de la direction de la police judiciaire à Paris montre les résultats très satisfaisants obtenus quant à la découverte des mineurs disparus. Ainsi, on retrouve 40 p. 100 des mineurs disparus dans les premières vingt-quatre heures, 68 p. 100 dans les deux jours, 84 p. 100 dans les huit jours, 91 p. 100 dans les quinze jours et 94 p. 100 dans le mois.

Et afin que l'exploitation journalistique d'un fait divers ne cache pas la réalité d'une situation que certains voudraient présenter comme dramatique, il suffit d'ajouter que le nombre des affaires non résolues reste toujours très faible.

Les résultats obtenus par les services de police tiennent aux procédures de recherches mises en œuvre avec zèle pour les disparitions de mineurs, mais aussi à des initiatives plus ponctuelles menées par les services de police, notamment dans la capitale.

La disparition d'un mineur provoque l'action immédiate des services concernés, en plusieurs étapes hiérarchisées dans le temps et dans l'espace selon la gravité connue ou supposée du cas signalé. Une enquête locale est immédiatement déclenchée pour définir la nature de l'affaire : fugue ou disparition suspecte. Toutes investigations utiles sont dès lors entreprises. Une diffusion locale alerte ensuite toutes les unités de voie publique.

Si la disparition apparaît inquiétante, des moyens parfois très importants sont mis en œuvre : battues, ratissage, intervention d'unités spécialisées, appel à la population civile par voie de presse.

A l'issue des premières recherches locales, sans délai, le mineur est inscrit « à rechercher » au fichier national informatisé.

Si l'enfant est mineur de treize ans et si un danger physique ou moral est présumé, un télégramme de recherches est transmis en urgence à l'ensemble des services de police et de gendarmerie, au plan régional, national, voire international.

Une circulaire peut reprendre les éléments de recherches en les complétant notamment avec la photographie du mineur. Ce document est établi par la police judiciaire et transmis à tous services de police et de gendarmerie.

Enfin, lorsque les enquêteurs présumant la commission d'un crime ou délit, le parquet se saisit de l'affaire.

Une information judiciaire est ouverte, ce qui offre tous moyens d'investigation aux services de police saisis.

L'efficacité des recherches dépend de la qualité des renseignements sur les circonstances de la disparition, des éléments de localisation ou d'identification, voire de la volonté des disparus d'échapper à ces recherches.

Outre ces procédures traditionnelles, qui démontrent chaque jour leur efficacité, des initiatives ont été prises pour combattre plus efficacement certaines situations particulières.

Ainsi, à Paris, les services spécialisés de la police judiciaire — brigade des stupéfiants et du proxénétisme, brigade des mineurs — se préoccupent spécifiquement de la question de l'usage et de la revente de stupéfiants et des risques de prostitution. Des opérations sont régulièrement menées dans des secteurs connus de la capitale. Ces investigations ont permis de constater que la prostitution enfantine était tout à fait occasionnelle. Très peu de mineurs ont été interpellés au cours de ces opérations.

Il convient également de signaler qu'à ce jour aucun indice relatif à l'existence de réseaux organisés de prostitution enfantine dans la capitale n'a été décelé.

Toutes les enquêtes menées par les services spécialisés ont démontré qu'il s'agissait à chaque fois de cas isolés.

Enfin, en ce qui concerne le proxénétisme, il convient de préciser que cette forme de délinquance fait l'objet d'une attention toute particulière de l'ensemble des services de police et de gendarmerie du territoire.

Plus généralement, les pouvoirs publics ont provoqué diverses réflexions pour prendre en compte le phénomène des disparitions de personnes dans leur ensemble.

D'ores et déjà, divers points sont acquis : d'abord, la nécessité d'une connaissance moins subjective tant au plan qualitatif que quantitatif : disparitions volontaires et fugues, aliénés, suicidaires, victimes de crimes ou délits ; ensuite, la spécialisation de policiers du terrain, pour améliorer l'accueil des familles et évaluer rapidement le degré de gravité de la disparition ; enfin, la rationalisation accrue des procédures d'enquête pour dégager de la masse des disparitions celles qui apparaissent comme inquiétantes ou suspectes et qui méritent donc la mise en œuvre de moyens importants.

Il faut noter que l'action policière ne doit pas être considérée comme la seule utile en ce domaine, tant il est vrai que le sort des mineurs disparus justifie la mobilisation de nombreuses administrations et organisations d'intérêt public qui sont appelées à participer, elles aussi, à l'action entreprise par les services de police.

Telle est la réponse, monsieur le sénateur, que M. Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, m'a demandé de vous faire en son nom.

M. le président. La parole est à M. Lederman.

M. Charles Lederman. Avec tout le respect que je vous dois, je me permettrai, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous faire remarquer que vous changez aujourd'hui de casquette. Que dis-je ! Vous portez un bicorne ou peut-être même un tricorne.

Bref, quelle que soit la casquette que vous portez en ce moment, je vous remercie des précisions que vous m'avez fournies. Je sais bien qu'il faut se méfier des amplifications qui sont données à certains faits divers.

De par ma profession, j'ai entendu parler d'un certain nombre de faits qui ne nous semblent pas être tout à fait inhabituels et qui permettent de penser que la situation que je vous ai signalée présente, quoi qu'on en dise, une certaine gravité.

J'apprécie — je ne vous le cache pas — les précisions que vous m'avez apportées en ce qui concerne les moyens qui sont actuellement mis en œuvre.

En ce qui concerne les fugues, je sais bien qu'un certain nombre de motifs — ce ne sont pas toujours les mêmes — amènent les « fugueurs » à disparaître, fort heureusement, je le reconnais, assez souvent pour peu de temps.

Le danger essentiel réside en ce que certains de ces fugueurs qui vont dans les grandes villes pour mieux se cacher, notamment dans les « quartiers chauds », sont très exposés à la prostitution. Je ne peux malheureusement pas admettre avec autant d'optimisme les affirmations de M. le ministre de l'intérieur.

Les informations données par la presse ou par d'autres moyens, ce que nous voyons quelquefois, les uns et les autres, dans les rues mêmes de Paris m'amènent à penser que la situation à propos de laquelle j'ai appelé l'attention de M. le ministre de l'intérieur est plus grave qu'il ne l'indique.

Quoi qu'il en soit, il faut compléter les mesures importantes qui ont été déjà prises.

Un problème me préoccupe particulièrement. Si le proxénétisme est réprimé, la loi devrait encore être plus rigoureuse envers les proxénètes qui prennent des enfants sous leur « tutelle ».

Par ailleurs, je me demande s'il n'y a pas une recherche à faire en ce qui concerne les clients. Il en est du proxénétisme comme du cambriolage ou du vol : s'il n'existait pas de recéleur, le nombre de voleurs et de cambrioleurs diminuerait incontestablement. Si des mesures plus rigoureuses étaient prises à l'encontre des « clients » de ces malheureux enfants, je suis persuadé que le proxénétisme vis-à-vis des enfants, et surtout la prostitution des enfants, régresseraient d'une façon notable. En dehors des mesures plus efficaces à prendre, c'est en ce sens qu'il faudrait orienter les recherches à venir. (M. Marcel Gargar applaudit.)

MENACES SUR L'AVENIR DE L'USINE INTERNATIONAL HARVESTER FRANCE

M. le président. M. André Diligent attire l'attention de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur sur les graves menaces qui pèsent sur l'emploi et l'avenir de l'usine I.H.V. — International Harvester France — de Croix.

Si les projets de restructuration de l'ensemble du groupe, tels qu'ils ont été annoncés officieusement, devaient se réaliser, l'usine de Croix perdrait 500 emplois sur 770 et, par ailleurs, la France renoncerait à la fabrication des moissonneuses-batteuses.

Or, des contre-propositions extrêmement sérieuses et réalistes ont été élaborées, permettant un plan de sauvetage efficace.

Il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement devant les répercussions économiques de ce problème, tant sur le plan national que régional. (N° 633.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (rapatriés). Monsieur Diligent, Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur ne pouvant venir aujourd'hui répondre à votre question m'a demandé de vous présenter ses excuses.

Monsieur le sénateur, vous avez, en effet, appelé l'attention de Mme Edith Cresson sur International Harvester France.

La filiale française du groupe nord-américain est spécialisée dans le machinisme agricole lourd et emploie au total 3 200 personnes, soit 1 700 personnes à Saint-Dizier pour les tracteurs, 185 personnes à Angers pour les moissonneuses-batteuses et 770 personnes à Croix, près de Lille, pour les cabines et composants divers à Angers et à Saint-Dizier.

L'avenir de l'unité française est menacé depuis plusieurs années en raison de graves difficultés financières éprouvées par la maison-mère, dues principalement aux pertes importantes subies dans son activité « machinisme agricole ».

Le plan global mis en place en 1982 par International Harvester France pour tenter de conserver sa place dans le secteur du machinisme n'a pas eu l'effet escompté. Ainsi, l'activité machinisme agricole est restée déficitaire. L'accord de coopération mis au point en septembre 1984 entre la régie Renault et International Harvester France est devenu caduc à la suite du rachat par Tenneco de la division « machinisme agricole » du groupe américain International Harvester.

Tenneco a pris contact en décembre 1984 avec les pouvoirs publics afin de leur faire savoir que la reprise de tout ou partie des usines d'International Harvester France entrerait dans ses hypothèses d'études.

À la suite d'une longue négociation, il a été possible de parvenir à un accord conduisant à la reprise d'International Harvester France par le groupe Tenneco.

Le plan de reprise s'inscrit dans le cadre d'une stratégie mondiale de développement du groupe dans le domaine des tracteurs agricoles, fondée sur le principe d'une gamme unique de matériels et d'une répartition des compétences de production entre les pays représentant les principaux marchés — Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, République fédérale d'Allemagne. Dans ce cadre, les activités localisées en France jouent un rôle très important.

Tenneco se propose d'apporter, d'ici à 1987, 600 millions de francs à la filiale française pour mettre en œuvre cette restructuration. Le programme d'investissement prévu sur la période 1985-1989 pour les usines de Saint-Dizier et de Croix est de 1 200 millions de francs.

Cet investissement a pour objet de développer une nouvelle gamme de transmissions à Saint-Dizier et d'élargir la production de cabines de tracteurs à Croix afin de devenir fournisseur pour l'ensemble du groupe en Europe.

Parallèlement, l'arrêt des autres activités de Croix est prévue par le groupe américain Case-Tenneco, notamment de celles qui sont liées à la production de moissonneuses-batteuses Axial-Flow.

Au terme de ce processus de restructuration, le potentiel industriel du groupe sur le territoire français devrait être consolidé. La totalité des emplois sur Saint-Dizier sera maintenue

voire renforcée. D'après les prévisions de Case-Tenneco, environ 500 emplois devraient être préservés sur Croix à l'horizon 1987-1988. Les modalités de maintien de ces emplois pendant la période de restructuration sont en cours de négociation au ministère du travail.

Par ailleurs, Mme le ministre a bien reçu du secrétaire de la section syndicale C.F.D.T. de l'usine de Croix un document présentant des propositions complémentaires à l'accord. C'est à ce dossier que M. Diligent fait sans doute allusion dans sa question orale. Mme le ministre a demandé à ses services de l'étudier avec la plus grande attention. Elle se félicite d'ailleurs du grand intérêt que M. Diligent porte à des analyses syndicales que la mise en place des nouveaux droits des travailleurs a permis de susciter.

M. le président. La parole est à M. Diligent.

M. André Diligent. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie vivement de la lueur d'espoir que la fin de votre déclaration a laissé apparaître.

En matière de stratégie industrielle, deux erreurs peuvent être commises. Tout d'abord, c'est de donner de faux espoirs, de faire preuve de démagogie, de maintenir en survie artificielle des entreprises agonisantes quand aucune perspective de redressement ne peut apparaître. Ensuite, c'est de laisser passer des opportunités sérieuses et de sacrifier définitivement l'avenir ; c'est tout aussi grave. Je ne referai pas l'historique d'International Harvester France. J'irai à l'essentiel.

Ainsi que vous l'avez rappelé, le groupe Tenneco reprend l'ensemble d'International Harvester France avec le concours du Gouvernement. Ce groupe prévoit donc de réduire les activités de l'usine de Croix à la seule construction des cabines de tracteurs. L'effectif risque de passer de 725 à 500 personnes, avez-vous dit ; je craignais qu'il ne soit réduit à 400. Tant mieux !

S'agissant du volet économique, la situation n'est pas moins inquiétante puisque, comme vous l'avez laissé comprendre, le dernier centre de fabrication de moissonneuses-batteuses en France disparaît.

L'an dernier, en France, il s'est vendu 3 880 moissonneuses-batteuses. Compte tenu du coût du transport, du cours du dollar, Tenneco — la firme américaine — a déclaré qu'elle n'avait pas l'intention d'importer des moissonneuses-batteuses des Etats-Unis. Le marché français sera désormais alimenté par deux firmes : l'une belge, l'autre allemande.

Est-ce concevable quand on sait que la France est un grand pays agricole de l'Europe ? Est-ce concevable quand on sait que toutes les conditions techniques existent à l'usine de Croix pour relever le défi ?

Cette usine emploie un personnel dont le savoir-faire et la compétence sont incontestables. Elle possède les moyens de production et les équipements nécessaires et ce, sur une surface de vingt hectares. Son centre expérimental est unique en Europe.

Par ailleurs, il existe un marché qui ne peut pas disparaître : on ne supprimera pas demain le machinisme agricole et les moissonneuses-batteuses.

Les organisations syndicales, les élus, toutes tendances réunies, bénéficiant de l'appui de l'association des maires du versant nord-est — ils se sont d'ailleurs encore réunis ce matin — ont élaboré un plan réaliste préconisant une solution qui peut éviter d'aggraver un peu plus le déficit de la balance commerciale française et susceptible de sauver 200 à 300 emplois.

J'ajouterais, pour terminer, que ce plan est centré sur des domaines liés à la compétence du personnel et aux moyens dont dispose l'usine qui ne concernent pas seulement la construction de cabines agricoles, le centre de recherche et d'expérimentation, l'activité des moissonneuses-batteuses, mais aussi la construction de cabines pour le génie civil, la réalisation de pièces de tôlerie et de composants mécano-soudés pour tracteurs, la fourniture de pièces de rechange, etc.

Ce plan est sérieux et réaliste. Mme le ministre a bien voulu nous en accuser réception et nous dire qu'elle l'étudiait. Je vous certifie, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce n'est pas du rêve. Nous sommes des gens sérieux et réalistes, qui ne demandons qu'à nous battre.

Dans le versant nord-est de la métropole, l'agglomération de Roubaix-Tourcoing n'a pas été reconnue comme zone « primable », alors que c'est elle qui a souffert le plus de la crise. Ma ville de Roubaix détient avec Calais le record de France du chômage. À cet égard — je ne mets pas en cause un gouvernement plutôt qu'un autre, non plus qu'une cité ou tel responsable politique — je prétends que nous avons été totalement oubliés.

L'autre versant de la métropole, où se trouve Massey-Ferguson, est malheureusement condamné. Quand on a la chance d'avoir devant soi des organisations syndicales adultes et responsables, des élus locaux qui se sont attelés à une tâche et qui présentent au Gouvernement un plan qui, à mon avis, mérite d'être pris en considération, parce qu'il n'a pas été élaboré par des poètes ou

par des rêveurs, j'estime que ce plan doit être étudié et que les représentants des élus et des organisations syndicales devraient pouvoir se réunir avec le ministre et avec les représentants de Tenneco autour d'une table ronde.

Ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement l'emploi et le sort d'une agglomération, mais également, ne l'oublions pas, le déficit de la balance commerciale et, par conséquent, nos devises.

MESURES ENVISAGÉES POUR AIDER LE SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. le président. M. Louis Souvet expose à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur que le rapport du groupe de stratégie industrielle qui lui a été récemment remis estime à 6 milliards de francs les besoins d'investissements dans le domaine des télécommunications pour les cinq années à venir.

Si ce chiffre est exact, il lui demande quelles dispositions elle compte prendre afin d'aider le secteur des télécommunications, vital pour l'avenir de l'industrie française. (N° 621.)

(Question transmise à M. le ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P. T. T.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (rapatriés). Monsieur le sénateur, M. le ministre des P. T. T. m'a chargé de vous transmettre la réponse suivante.

Le Gouvernement a créé, en février 1984, dans le cadre de la commission nationale de l'industrie, le groupe de stratégie de l'industrie des télécommunications, qui rassemblait les principales entreprises du secteur, les pouvoirs publics et les organisations syndicales, sous la présidence de M. Boulin, président-directeur général de la société anonyme de télécommunications — S.A.T.

Le rapport élaboré par ce groupe, remis le 12 mars 1985 à M. Dalle, président de la commission nationale de l'industrie, constate une forte diminution, depuis 1979, des effectifs occupés dans les activités de téléphonie traditionnelle. Ce phénomène trouve son origine dans les gains de productivité induits par l'introduction des nouvelles technologies électroniques.

Le renversement de cette tendance exige que les industries de ce secteur accomplissent un important effort de diversification et d'exportation. L'apparition de produits et services nouveaux, la qualité de la recherche-développement française, l'accroissement du marché mondial des télécommunications permettent une évolution favorable, pourvu qu'elle s'appuie sur une forte amélioration des divers facteurs qui contribuent à la compétitivité des entreprises : réseaux commerciaux, effort de recherche-développement, qualification et motivation du personnel.

Le financement de ces actions peut être évalué à 5 900 millions de francs supplémentaires, tant en investissements qu'en fonds de roulement.

Les pouvoirs publics, qui ont déjà soutenu vigoureusement ce secteur important de notre industrie, n'entendent pas relâcher leurs efforts. Ainsi, les P. T. T. ont eu le souci de maintenir les commandes publiques. Des prévisions pluriannuelles ont du reste été établies. De même, des dotations en fonds propres importantes ont été faites par l'Etat actionnaire aux entreprises nationalisées. Les actions concernant les définitions des normes et spécifications seront poursuivies afin de faciliter les échanges avec l'Europe et hors d'Europe.

Les transferts de savoir-faire ou de technologie des centres de recherche vers les entreprises doivent encore être accrus : en 1984, le C.N.E.T. — centre national d'études des télécommunications — a signé trois fois plus de contrats de licence qu'en 1980. Enfin, l'aide au développement et à la création d'entreprises, notamment de P. M. I. innovatrices, sera accentuée.

Telle est la réponse que je devais faire au nom de M. le ministre chargé des P. T. T.

M. le président. La parole est à M. Souvet.

M. Louis Souvet. Monsieur Courrière, je ne suis pas homme à refuser de m'exprimer devant un secrétaire d'Etat, surtout quand — c'est votre cas — il s'agit d'un de nos anciens collègues.

Cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne peux pas ne pas remarquer que le 19 avril dernier, traitant d'une question qui s'adressait également à M. Mexandeau, ministre des P. T. T., celui-ci s'était déjà fait représenter. Or, je crois savoir que mon groupe avait pris soin, les deux fois, de s'entendre sur la date avec les services du ministère.

La désinvolture avec laquelle je suis traité est intolérable. J'ose espérer que M. le ministre saura faire mentir le proverbe, afin d'éviter que cela ne se produise une troisième fois ! A la veille du long week-end de Pentecôte, j'ai, moi aussi, passé cette journée supplémentaire à Paris, loin de mon domicile, que je rejoindrai d'ailleurs très tard ce soir.

Néanmoins, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie d'avoir bien voulu me transmettre le message de M. le ministre et, pour y répondre, je souhaite développer quelque peu ma question.

Comme vous l'avez rappelé, à la mi-mars, M. Jacques Boulin, président de la société anonyme de télécommunications, remettait à la commission nationale de l'industrie un rapport établi par un groupe de travail qu'il présidait. Celui-ci était chargé de réfléchir sur la stratégie industrielle et plus spécialement sur l'avenir des télécommunications françaises.

Ce rapport est à la fois encourageant et alarmant.

Encourageant, car il estime qu'à l'horizon 1988, l'industrie des télécommunications, si elle sait s'en donner les moyens, aura retrouvé le niveau d'emploi qu'elle avait atteint en 1983, c'est-à-dire avant l'intervention des premiers licenciements structurels dans cette branche industrielle. Il s'agit là d'une bonne nouvelle au moment où l'on entend dire que cette industrie est destinée à voir ses effectifs baisser considérablement, compte tenu de la conjoncture.

Mais ce rapport est aussi alarmant dans la mesure où il prévoit que pour réaliser un franc de chiffre d'affaires, les télécommunications devront investir également un franc.

Cet exemple donne une idée des besoins considérables en investissements pour maintenir l'industrie française des télécommunications au niveau où elle a su parvenir et se stabiliser.

Il montre également que ce secteur industriel d'avenir est particulièrement menacé : dans les années 1970, les besoins en équipements téléphoniques étaient tellement importants et reposaient sur des techniques éprouvées depuis si longtemps que les industriels en ont conçu — il faut le dire — une certaine facilité.

Aujourd'hui, la situation est diamétralement opposée : les marchés, c'est-à-dire les marchés importants, ceux qui font tourner les usines, sont devenus rares ; la concurrence est donc exacerbée. Parallèlement, les techniques ont évolué tellement vite que le matériel conçu voilà deux ans est aujourd'hui techniquement dépassé ; et l'on sait aussi que celui qu'on est en train de mettre au point aujourd'hui sera invendable dans cinq ans.

Bref, le marché des télécommunications, qui est à la fois l'un des plus importants stratégiquement et l'un des plus porteurs commercialement, est paradoxalement le plus périlleux qui soit, car il nécessite un investissement constant et gigantesque pour des résultats pour le moins aléatoires.

Néanmoins, la France ne peut se permettre d'être absente d'une compétition dont les enjeux sont stratégiques.

Il revient donc à l'Etat de jouer le rôle d'incitateur et de médiateur qui est le sien, rendant ainsi possible ce pari sur l'avenir. J'ai été heureux, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous entendre dire qu'il serait maintenu.

Je n'ignore pas que les options du mouvement auquel j'appartiens sont favorables à un regain de libéralisme dans l'économie. Mais il n'existe aucune contradiction entre ces options et le discours que je vous tiens ; ils sont, au contraire, complémentaires.

En effet, je ne prétends nullement que l'Etat doive se substituer aux entrepreneurs en devenant producteur. Je dis simplement que, lorsque l'enjeu est aussi fondamental que celui que recouvre le secteur des télécommunications et que les investissements nécessaires atteignent de tels sommets, il n'y a que deux possibilités pour gagner : soit les entreprises concernées sont de taille mondiale, à laquelle seules quelques entreprises américaines peuvent prétendre ; soit l'Etat joue le rôle d'incitateur et de médiateur que j'évoquais tout à l'heure.

Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat, quelles sont les dispositions que votre Gouvernement entend prendre pour donner toutes ses chances à l'industrie française des télécommunications.

— 4 —

NOMINATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. Je rappelle que la commission des affaires culturelles a présenté une candidature pour un organisme extraparlémentaire.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai prévu par l'article 9 du règlement.

Cette candidature est ratifiée.

En conséquence, le Sénat désigne M. Jacques Toutain comme membre suppléant de la commission consultative pour les services de communication audiovisuelle.

— 5 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord pour la mise en place d'un réseau européen expérimental de stations océaniques (Cost 43) (ensemble trois annexes).

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 310, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention de délimitation maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco (ensemble une annexe).

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 311, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (ensemble une annexe) et de son protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes (ensemble une annexe).

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 312, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un protocole sur les privilèges et immunités de l'organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (Inmarsat).

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 313, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions d'ordre social.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 314, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 28 mai 1985 :

A seize heures :

1. Discussion de la question orale avec débat suivante :

M. Claude Huriet attire l'attention de M. le Premier ministre sur la gestion financière du centre mondial informatique et ressources humaines dont le contrôle financier a été confié successivement à plusieurs départements ministériels.

Il lui indique que, selon des informations connues du public, le contrôleur financier aurait rencontré de grandes difficultés dans l'exercice de sa tâche.

Il lui expose que la rigueur budgétaire supportée par toutes les administrations ne semble pas être une préoccupation partagée par ceux qui assurent la gestion de cet organisme.

Des excès auraient en effet été constatés, tant dans l'utilisation des crédits de représentation que dans l'emploi des fonds destinés à l'acquisition de matériel en grande partie étranger ou au versement d'indemnités aux responsables du centre.

La transparence étant le corollaire de la rigueur, il lui demande, d'une part, de lui indiquer poste par poste les dépenses de fonctionnement du centre mondial informatique et ressources humaines et, d'autre part, de lui préciser avec

exactitude le montant des émoluments, indemnités et frais versés annuellement aux différents responsables du centre pour l'exercice de leurs fonctions respectives (n° 48).

(*Question transmise à M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.*)

2. Discussion de la question orale suivante :

M. Paul Masson demande à M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire de lui faire connaître la liste des établissements publics régionaux qui ont signé avec l'Etat un contrat de plan en application de la loi du 29 juillet 1982. Il souhaite que puisse être précisé, pour chacun de ces contrats : 1° la date de signature, le volume global des engagements pluriannuels des partenaires, en distinguant la part de l'Etat, celle de la région considérée et celle des tiers — collectivités locales ou autres ; 2° le montant des crédits d'Etat ouverts au titre des exercices 1984 et 1985 en application des conventions particulières résultant des engagements pris ; 3° les raisons qui ont conduit les pouvoirs publics à demander aux régions et aux collectivités des participations apparemment très variables en pourcentage, qui semblent conduire à des distorsions importantes entre les populations concernées. (N° 62.)

3. Discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. — M. Jacques Pelletier expose à M. le Premier ministre que la suppression du plomb dans l'essence devrait ouvrir un marché à nos productions agricoles au cours des prochaines années. En effet, l'éthanol est un rehausseur d'indice d'octane bien connu et déjà utilisé dans d'autres pays — U. S. A., Suède, etc. Par ailleurs, les procédés utilisés permettent la fabrication d'un coproduit riche en protéines qui trouve naturellement un débouché dans l'élevage.

Il lui demande, en conséquence, quelles sont les conclusions de la commission consultative nationale pour la fabrication de carburant de substitution, notamment en ce qui concerne la mesure de miscibilité de l'éthanol dans le supercarburant, la mesure de l'impact réel sur l'indice d'octane de l'incorporation de l'éthanol dans le supercarburant, la mesure de la valorisation potentielle de l'éthanol, seul ou en mélange, dans le supercarburant, compte tenu de ses performances, et les dispositions que le Gouvernement entend prendre en la matière. (N° 70.)

(*Question transmise à M. le secrétaire d'Etat auprès de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.*)

II. — M. Michel Sordel expose à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur qu'à la suite de déclarations des dirigeants d'une société à capitaux étrangers il semble que le Gouvernement ait autorisé et se soit engagé à financer l'installation d'une unité pétrochimique produisant 400 000 tonnes de T. B. A. — alcool butylique tertiaire — sur le site de Fos-sur-Mer. Il lui demande, en premier lieu, de bien vouloir lui indiquer si elle est en mesure de confirmer ou d'infirmer de telles déclarations, en deuxième lieu, les motivations d'ordre économique et financier qui ont pu permettre de justifier une telle décision, étant entendu qu'un tel projet aurait pour conséquence de condamner irrémédiablement la mise en œuvre d'une solution nationale pour la production d'éthanol carburant, dont le T. B. A. est le concurrent direct, enfin, les moyens que le Gouvernement compte engager à cette occasion, notamment en ce qui concerne le volume et les modalités de financement d'une telle opération. (N° 74.)

(*Question transmise à M. le secrétaire d'Etat auprès de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.*)

III. — M. Michel Souplet expose à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur que la question de la suppression du plomb dans l'essence fait à présent les titres de l'actualité et n'est plus au stade de simples colloques scientifiques puisqu'elle est l'objet de concertations intergouvernementales.

En effet, l'utilisation de l'éthanol se pratique déjà dans un grand nombre de pays industrialisés.

De plus, les procédés de fabrication utilisés permettent de dégager un sous-produit riche en protéines ayant un débouché dans l'alimentation du bétail permettant des économies importantes.

La fabrication de l'éthanol pourrait être, en outre, un moyen efficace de résorber les excédents céréaliers et betteravières, comme l'a signalé d'ailleurs M. Rocard lors de la discussion du marathon vert des Dix.

Il lui demande, en conséquence, quelles sont les conclusions de la commission consultative nationale pour la fabrication de carburant de substitution.

Il lui demande également de lui préciser quelles sont les dispositions que le Gouvernement entend prendre sur ce problème important pour l'économie française et, en particulier, pour l'agriculture. (N° 76.)

(Question transmise à M. le secrétaire d'Etat auprès de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie).

IV. — M. Roger Husson interroge M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie, sur la politique menée par les pouvoirs publics en matière de production d'éthanol comme carburant de substitution.

Il lui demande, en particulier, les projets d'avenir concernant l'installation d'une unité de production d'éthanol sur le site chimique de Dieuze, en Moselle. Ce site offre des infrastructures d'accueil permettant de limiter considérablement les frais d'investissement. (N° 100.)

V. — M. Michel Ruffin attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie, sur le projet de production d'éthanol et de fourrages protéiques en Meuse.

L'ouverture d'une unité industrielle de production d'éthanol représente pour ce département, très touché par la crise économique et, en particulier, par les difficultés de la Lorraine, une formidable perspective de renouveau ainsi qu'un débouché considérable pour les productions agricoles régionales et pour l'écoulement de leurs surplus.

Actuellement, les techniques industrielles de production d'éthanol sont toutes opérationnelles ; en outre, l'argument selon lequel l'éthanol ne serait pas rentable ne peut être retenu. Seule est donc désormais nécessaire une décision politique émanant du Gouvernement en faveur de l'éthanol et de son utilisation pour la carburant automobile.

Aussi, à la lumière de ces remarques, il souhaite que le Gouvernement s'engage résolument en faveur de l'éthanol carburant et lui demande de bien vouloir prendre en considération l'espoir de tout un département de voir s'implanter sur son sol une unité industrielle, immédiatement réalisable, de production d'éthanol et de fourrages protéiques. (N° 103.)

VI. — Compte tenu de l'importance économique, au plan national comme au plan régional, de la production de la betterave sucrière, de son utilisation dans le domaine industriel, agro-alimentaire, compte tenu de la politique européenne des quotas nécessaires à l'intérêt national, compte tenu de la place croissante prise par l'éthanol, l'essence sans plomb, dans la lutte contre la pollution, Mme Marie-Claude Beaudeau demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie, quelles mesures il envisage pour l'implantation, avec l'aide des groupes sucriers, de la profession agricole, d'usines de production d'éthanol dans les régions à forte production de betteraves.

Mme Marie-Claude Beaudeau demande à M. le secrétaire d'Etat quelles mesures il envisage de prendre pour l'implantation d'une usine de produits d'éthanol à Goussainville, dans le Val-d'Oise, en plein cœur de la plaine de France qui possède les plus forts rendements mondiaux de culture de betteraves. (N° 106.)

A vingt et une heures trente :

4. Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

[N°s 283 et 299 (1984-1985). — M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.]

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements est fixé au mardi 28 mai à douze heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements à deux projets de loi.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements :

1° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (n° 260, 1984-1985), est fixé au mardi 28 mai 1985, à douze heures ;

2° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations (n° 255, 1984-1985), est fixé au lundi 3 juin 1985, à douze heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures trente.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 10 mai 1985.

Page 467, 1^{re} colonne, 7^e alinéa, 8^e ligne :

Au lieu de : « 2 milliards pour 200 000 immigrants »,

Lire : « 2 milliards pour 20 000 immigrants ».

Organisme extraparlamentaire.

Dans sa séance du 24 mai 1985, le Sénat a désigné M. Jacques Toutain comme membre suppléant de la commission consultative pour les services de communication audiovisuelle et de vidéographie diffusée (décret n° 84-58 du 17 janvier 1984).

QUESTION ORALE

REMISE A LA PRESIDENCE DU SENAT
(Application des articles 76 et 78 du règlement)

Tarifcation des communications téléphoniques de voisinage.

644. — 24 mai 1985. — M. Jean Cauchon attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P.T.T., sur la complexité de la tarification appliquée par les P.T.T. aux appels téléphoniques de voisinage dans la mesure où le prix de ces appels varie en fonction de leur durée et de la distance entre les chefs-lieux de circonscription téléphonique. C'est ainsi que pour un abonné résidant à Châteaudun, en Eure-et-Loir, désirant correspondre avec Chartres, Blois ou Le Mans, trois villes situées à égale distance de la première, le prix de son appel se verra multiplié par deux ou par trois. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser quelles mesures le Gouvernement envisage de proposer visant à aboutir à une simplification des tarifs, à la fois compréhensible par le plus grand nombre et juste.